



Service Environnement Forêt Sécurité routière
Unité Nature
Affaire suivie par : Mélody VIEILLEDENT
Tél. : 04 68 38 12 46
Mél : melody.vieilledent@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

30 MARS 2021

NOTE

à Jean-Luc GAMEZ
DREAL – Direction Ecologie
Division milieux marins et côtiers

Objet : Demande d'autorisation environnementale pour les travaux de confortement de la digue Nord du port – Commune d'Argelès-sur-Mer
Avis de l'unité Nature.

Le projet de la commune consiste au confortement de la digue Nord d'Argelès-sur-Mer et au rechargement de la plage du Racou.

Concernant le confortement de la digue, celui sera fait par :

- un dragage hydraulique en pied de digue d'environ 20 000 m³ et la pose d'un tapis anti-affouillement ;
- la pose d'accropodes pour la reconstitution de la carapace ;
- et le rechargement de l'ensemble de la plage du Racou avec le sable issu du dragage.

La zone des travaux est située dans le site Natura 2000 ZSC « Embouchure du Tech et grau de la Massane » et la ZNIEFF de type 1 « Grau de la Massane ».

En pied de digue, a été relevée la présence de l'habitat d'intérêt communautaire « sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds », avec la présence d'Amphioxus.

La mise en place stricte de l'ensemble des mesures énumérées aux pages 235 et 236 du dossier d'autorisation permettra de limiter l'impact des travaux sur cet habitat et sur les espèces.

Un accompagnement du Parc naturel marin durant les travaux semble également important.

Une fois dragués, les sables seront déposés sur la plage du Racou, derrière un merlon permettant la décantation des sédiments. Ces derniers seront ensuite répartis sur le haut de la plage. Des engins de terrassement garantiront le profilage de la plage.

Les principaux enjeux identifiés lors des inventaires concernent les habitats naturels (présence d'habitats dunaires d'intérêt communautaire), les chiroptères et la flore (présence de deux espèces patrimoniales).

Pour limiter l'impact des travaux sur la biodiversité, plusieurs mesures sont proposées :

- suivi du chantier par un écologue ;

- évitement de l'ensemble des zones à enjeux identifiées ;
- mise en défens de stations d'espèces patrimoniales ;
- balisage de la zone de chantier pour éviter la prolifération des espèces envahissantes ;
- réalisation des opérations de dragage et de rechargement entre mi-octobre et fin-mars, en dehors des périodes sensibles pour la faune.

L'écologue devra fournir un compte-rendu hebdomadaire des travaux à l'Unité Nature et nous convier aux visites de chantier lors des phases les plus sensibles.

Sous réserve du respect de ces mesures et préconisations, l'Unité Nature émet un avis favorable au projet de confortement de la digue nord du port et de rechargement de la plage du Racou à Argelès-sur-Mer.

Le Chef de l'Unité NATURE



BRUNO CHEVALIER